

# Dryden Aqua Ltd

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	NoPhos
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Le chlorure de lanthane, solution aqueuse. (CAS 20211-76-1)
Date de publication	le 17-Octobre-2014
Numéro de version	04
Date de révision	le 10-Octobre-2016
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 08-Septembre-2016

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	L'élimination des phosphates dans les piscines.
Utilisations déconseillées	Aucune autre utilisation n'est conseillée.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Nom de la société	Dryden Aqua Distribution AG
adresse	Leisibachstrasse 7 CH-6037 Root
Téléphone	+41 (0)41 850 65 81 Fax: +41 (0)41 850 65 88
adresse électronique	<a href="mailto:yves.burgener@aquasolar.ch">yves.burgener@aquasolar.ch</a>
Personne à contacter	Yves Burgener

1.4. Numéro d'appel d'urgence	Tox Info Suisse Téléphone 145 / +41 44 251 66 66
-------------------------------	---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

##### Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1	H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Dangers pour l'environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3	H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	---

**Résumé des dangers** Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

Contient : Lanthanum Chloride, anhydre

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

##### Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

### Prévention

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Intervention

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Contacter immédiatement un centre anti-poison/un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Stockage

Conserver à l'écart de matières incompatibles.

### Élimination

P501 Éliminer le contenu/réceptacle (conformément aux réglementations correspondantes).

**Informations complémentaires à l'étiquette** Aucun(e)(s).

**2.3. Autres dangers** Aucun connue

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Lanthanum Chloride, anhydre	20 - 25	10099-58-8 233-237-5	01-2119452063-49-xxxx	-	
<b>Classification :</b>	Met. Corr. 1;H290, Skin Sens. 1;H317, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Chronic 2;H411				

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.  
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.  
M : facteur M

**Remarques sur la composition** Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté en section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

**Informations générales** Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prenez les mesures de protection individuelles appropriées Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.  
**Contact avec la peau** Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.  
**Contact avec les yeux** Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Consulter immédiatement un médecin.  
**Ingestion** Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Peut provoquer une cécité temporaire et de graves lésions oculaires. Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Peut provoquer une allergie cutanée. Éruption cutanée. Dermateite.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Non-combustible, la substance elle-même ne brûle pas. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

<b>5.1. Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. Endiguer l'eau de lutte contre l'incendie en vue de son élimination ultérieure ; ne pas étaler le produit.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS. Tenir à l'écart le personnel superflu.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible et sans danger. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer dans un récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Bien nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

**6.4. Référence à d'autres sections** Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Porter un équipement de protection approprié. Assurer une ventilation efficace. Éviter tout contact de cette substance avec les yeux. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Température de stockage : entre 10°C et 25°C. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les usages spécifiés pour cette substance sont indiqués dans la section 1 de ce document.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** Il n'y a pas de limite d'exposition pour cet/ces ingrédient(s).

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limite d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Suivre les procédures standard de surveillance.

### Dose dérivée sans effet (DNEL)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Lanthanum Chloride, anhydre (CAS 10099-58-8)	Industrie	Cutané	123 mg / kg de poids corporel / jour	Effets systémiques à long terme

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
		Inhalation	108,44 mg/m <sup>3</sup>	Effets systémiques à long terme

#### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Lanthanum Chloride, anhydre (CAS 10099-58-8)	Sans objet	CNTP	12,5 mg/l	
		Eau	17,6 µg/L	eau douce
		Eau	1,76 µg/L	l'eau de mer

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements du volume d'air par heure).  
Le taux de renouvellement d'air doit être adapté aux conditions.  
Si nécessaire, cesser l'utilisation, ventiler localement ou utiliser toute autre technologie pour maintenir les niveaux d'exposition au-dessous des limites recommandées.  
Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux à un niveau supportable.  
Assurer l'accès à une douche oculaire.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

**Protection des yeux/du visage** Éviter tout contact avec les yeux.  
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou lunettes de protection chimique.) (EN166) S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

#### Protection de la peau

**- Protection des mains** Porter des gants appropriés et résistants aux produits chimiques. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. (EN374) Contient un agent sensibilisant cutané potentiel.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

**- Divers** Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques. (Norme EN 14605 pour les liquides et norme EN ISO 13982 pour les particules solides)

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

#### Risques thermiques

Sans objet.

### Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informez les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	Liquide.
Forme	liquide fluide Liquide.
Couleur	Bleu
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	5.5 1% aqueous solution
Point de fusion/point de congélation	sans objet / < 0 °C (< 32 °F) évalué
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F) évalué
Point d'éclair	Donnée inconnue
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.

## Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%)	Sans objet
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Sans objet
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	miscible
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Sans objet
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant.

## 9.2. Autres informations

Densité	1.25 g/cm <sup>3</sup>
Pourcentage volatil	76.0 % évalué

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles. Ne pas exposer a des températures supérieures à 75 °C. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Peut être corrosif pour les métaux.
10.6. Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Des données toxicologiques incomplètes sont disponibles pour ce produit. Les données présentées dans cette section ont été publiés dans la substance (s) dossier REACH
------------------------	---

### Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Not an expected route of exposure. N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition professionnelle peu probable.

Symptômes	Peut provoquer une cécité temporaire et de graves lésions oculaires. Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption cutanée.
-----------	--

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut provoquer une allergie cutanée.
----------------	--------------------------------------

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Lanthanum Chloride, anhydre (CAS 10099-58-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 1638 mg / kg pc
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	2361 - 2909 mg / kg pc

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Cancérogénicité</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Danger par aspiration</b>	En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit	Espèce		Résultats d'essais
NoPhos (CAS Mélange)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacé	CE50	Daphnie	180 µg/L, 48 heures 4.0583 mg/l, 21 jours
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnie	0.7333 mg/l, 21 jours
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Poisson	1.0833 mg/l, 21 jours

Composants	Espèce		Résultats d'essais
Lanthanum Chloride, anhydre (CAS 10099-58-8)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	CE50	Algues	28.2 mg/l, 72 heures Inhibition de la croissance
Crustacé	CE50	Daphnie	43.2 µg/L, 48 heures Statique 0.974 mg/l, 21 jours mortalité
	NOEC (concentration sans effet observé)	Daphnie	0.176 mg/l, 21 jours mortalité
Poisson	NOEC (concentration sans effet observé)	Carpe (Cyprinus carpio)	0.46 mg/l, 21 jours OECD 24

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

**12.2. Persistance et dégradabilité** Ce produit contient seulement des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Ne se bioaccumule pas.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)** Donnée inconnue.

<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Le produit est miscible avec l'eau. Peut être diffusé dans les réseaux d'eau.
<b>Mobilité en général</b>	Ce produit est miscible dans l'eau.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	<p>Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.</p> <p>Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.</p> <p>Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.</p>

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduaire</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
<b>Emballage contaminé</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
<b>Code des déchets UE</b>	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination des déchets.
<b>Méthode d'élimination/ Intervention</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
<b>Précautions particulières</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non établi.

**Informations générales** Polluant marin réglementé par le code IMDG.

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation**

Non réglementé.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

Non réglementé.

#### **Autres réglementations européennes**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

N'est pas listé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.**

Toujours applicable.

**Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

#### **Réglementations nationales**

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques. Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

#### **Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Oui
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Non
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques nouvelles et existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>Sur inventaire (oui/non)*</b>
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Oui
Corée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Oui
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

## SECTION 16: Autres informations

<b>Liste des abréviations</b>	Donnée inconnue.
<b>Références</b>	Donnée inconnue.
<b>Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange</b>	La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.
<b>Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement</b>	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Informations de révision</b>	Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.
<b>Informations de formation</b>	qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.  RESPONSABILITE DU FABRICANT : Pour autant que nous le sachions, les informations dans cette FS sont correctes à la date de leur révision et publication. Toutefois, le fabricant ne fait aucune déclaration, n'offre aucune garantie quant à son exactitude, fiabilité ou exhaustivité et il n'assume aucune responsabilité quant à leur utilisation. Il incombe à l'utilisateur de vérifier par avance que les informations sont à jour, applicables à et appropriées aux circonstances de chaque utilisation particulière. Aucun de nos mandataires n'est autorisé à déroger à cette disposition. Prière d'appeler pour vérifier l'exactitude de ce document si la date de révision est antérieure à 3 ans.